

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### EDUNIVERSAL

SA au capital de 547 597,75 euros  
Siège social : 20 ter, rue de Bezons – 92400 COURBEVOIE  
399 207 729 R.C.S. NANTERRE

#### Avis de convocation

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre Société sont convoqués, le 14 novembre 2014, à 9 heures, au siège social – Tour Ciel – 20 ter rue de Bezons – 92400 Courbevoie, en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- Autorisation donnée au conseil d'administration en cas d'augmentation de capital social d'augmenter le nombre de titres à émettre dans une proportion de 15 % du montant de chaque augmentation initialement décidée par le conseil d'administration dans le cadre de la délégation accordée,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par émission d'actions réservées au profit d'investisseurs qualifiés (article D.411-1 du Code monétaire et financier) ou d'un cercle restreint d'investisseurs (article D.411-4 du Code monétaire et financier) ou de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers (article L.411-2 II du Code monétaire et financier), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et attribution du droit de souscription aux actions nouvelles à émettre aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Nous vous précisons que le plafond global qu'il est envisagé de fixer à l'ensemble des augmentations de capital cumulées auxquelles le conseil d'administration pourra procéder par délégation sera de 20 500 000 euros.

*Martial GUIETTE  
Le Président du conseil d'administration*

**1405153**